

## **RÉSOLUTIONS ADOPTÉES**

### **LORS DE LA TROIS CENT CINQUANTE-TROISIÈME RÉUNION**

#### **DU COMITÉ EXÉCUTIF DE L'UQO**

#### **TENUE LE LUNDI 6 FÉVRIER 2012**

- \* 353-CX-1540 concernant les amendements au Règlement relatif aux droits de scolarité et autres frais
  - \* 353-CX-1541 concernant l'engagement d'une commis senior – analyse des dossiers à la Direction du soutien aux études à Saint-Jérôme au Campus de Saint-Jérôme
  - \* 353-CX-1542 concernant l'engagement d'une secrétaire de direction au Service des technologies de l'information à Gatineau
  - \* 353-CX-1543 concernant l'engagement d'une secrétaire de direction au Département de relations industrielles à Gatineau
  - \* 353-CX-1544 concernant la demande d'un certificat d'autorisation concernant le projet d'accès au boulevard Alexandre-Taché
  - \* 353-CX-1545 concernant le renouvellement du protocole d'entente cadre entre le Groupe de l'École supérieure des sciences commerciales d'Angers (ESSCA) et l'Université du Québec en Outaouais (UQO)
  - \* 353-CX-1546 concernant le renouvellement du protocole d'entente cadre entre l'École supérieure des Arts St-Luc Bruxelles (ESA) et l'Université du Québec en Outaouais (UQO)
  - \* 353-CX-1547 concernant le renouvellement du protocole d'entente cadre entre l'École de communication visuelle de Paris (ECV) et l'Université du Québec en Outaouais (UQO)
  - \* 353-CX-1548 concernant l'approbation de l'accord de coopération entre l'Universidade Estadual Paulista « JULIO DE MESQUITA FILHO » (UNESP, Brésil) et l'Université du Québec en Outaouais (UQO)
  - \* 353-CX-1549 concernant l'adjudication du contrat d'une solution de génération et de distribution de programme de recrutement personnalisé web et imprimé
  - \* 353-CX-1550 concernant l'attribution d'un mandat d'achat regroupé confié au Collège Bois-de-Boulogne (Vitrine Technologie-Éducation) pour procéder à un appel d'offres de revente et de distribution de licences pour les logiciels Microsoft et Adobe
- \* Les dossiers sont disponibles au Secrétariat général, sous réserve de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et de la protection des renseignements personnels.